

## Séance du 21 Février 2011

Le vingt et un février deux mille onze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 14 février 2011

Date d'affichage : 1er mars 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M DUPONT Henri ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. ALLIX Gratien (procuration M. LEROUXEL).

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Demande exceptionnelle de caillou**

M. CORON présente une demande de M. LOUIS qui a acheté la maison de M. Julien VIVIER, située à l'Hôtel Vivier. Afin de ne plus emprunter le passage privé de ses voisins, M. LOUIS a ouvert le chemin d'origine et sollicite l'attribution de caillou.

Le Conseil Municipal donne son accord pour 20 tonnes de 20/40.

### **II. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Point Fort : adresse du siège (reçu le 28/02/2011)**

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Point Fort en date du 21 janvier 2011, modifiant l'adresse du Syndicat Mixte du Point Fort,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Point Fort.

Remarque : Pour des raisons de sécurité, le Point fort dont l'adresse était 1 La Porte Verte sera désormais Hôtel Bled à Cavigny.

### **III. Plan d'Accompagnement du Projet (PAP)**

Dans le cadre de l'implantation de la nouvelle ligne à Très Haute Tension (THT) RTE a obligation de l'Etat d'attribuer une enveloppe d'environ 20 millions d'euros pour l'ensemble des communes et communautés de communes traversées.

Cette somme sera destinée à financer partiellement ou en totalité les projets que chaque commune et communauté de communes souhaite réaliser à condition que ceux-ci s'inscrivent dans un objectif de développement économique local, de la protection du milieu naturel rural, d'une insertion paysagère d'ouvrage...

C'est ainsi que plusieurs projets sont déjà validés et financés.

C'est le cas de la salle de convivialité à Dangy ; de l'acquisition d'un restaurant à Reffuveille...

La commune de Carantilly peut prétendre à un montant de 325 349 euros qui correspond aux 4,426 kms de ligne qui vont la parcourir.

Cette somme pourrait nous permettre de financer la rénovation de la gare, la relance du restaurant, l'aménagement d'un ensemble paysager autour du cimetière et de la résidence pour les personnes âgées...

L'association des riverains de la future ligne a adressé un nouveau courrier à chaque conseiller municipal en lui demandant de refuser cette subvention afin de permettre le financement d'une étude épidémiologique.

Mme le Maire souhaite donc que le Conseil Municipal se prononce à nouveau. Elle expose son sentiment :

- si nous ne bénéficions pas de cette enveloppe, d'autres communes ou communautés de communes l'utiliseront à notre place ;

- ce n'est pas parce que nous refuserons cette somme qu'une étude épidémiologique sera systématiquement diligentée ;

- elle avait notamment adressé le même type de courrier l'an dernier au préfet qui n'a pas daigné répondre à ce jour ;

- il est impensable de priver notre commune de Carantilly d'investissements qui ne compenseront de toute façon pas le préjudice subi.

Un débat s'instaure à l'issue duquel Mme le Maire procède à un tour de table afin de recueillir l'avis de chacun, assorti de ses propres arguments.

Une personne se prononce pour un refus de l'enveloppe ; trois autres s'abstiennent de prendre position tandis que les onze personnes restantes acceptent la totalité de la subvention proposée par RTE.

#### **IV. Achat du Restaurant**

Mme le Maire a repris contact avec les avocats concernés par la vente de la maison de M. Claude BITOUZE.

Le montant des honoraires de diagnostic se répercute sur le montant des frais (ensemble des émoluments) qui s'élève à 4 000 euros. Il reste les frais d'hypothèque à régler.

Le montant total des frais d'achat de la maison de M. BITOUZE restera inférieur à 20%.

Pour la partie hôtel-restaurant et les salles annexes, Mme BITOUZE a fait une offre de 170 000 euros à la commune.

Les services des Domaines auxquels nous sommes tenus de recourir estiment ce bien à un prix nettement inférieur avec une variable de 10% maximum en plus ou en moins.

Après un nouvel échange avec Mme BITOUZE, celle-ci ramène son offre à 160 000 euros, ce qui reste supérieur aux possibilités.

A la suite des réactions suscitées par cet exposé, Mme le Maire propose que, dans un premier temps, on sollicite des devis de la part des entreprises et des fournisseurs susceptibles d'intervenir dans le cadre d'une réhabilitation du restaurant.

M. BOURGE est chargé d'effectuer les démarches en ce sens.

#### **V. Résidence les « Beaux Regards »**

L'étude du projet se déroulera en trois phases.

Le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme Environnemental (CAUE) a élaboré un nouveau document qui sera soumis à une consultation d'architectes en une seule fois.

Cependant, cette consultation doit d'abord recevoir l'accord de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Résidence « Beaux Regards » : consultation d'architectes (reçu le 28/02/2011)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite aux différentes réunions de travail avec le CAUE, l'aménagement de ce lotissement communal sera lourd financièrement parlant. Pour l'alléger, il faudrait prévoir un aménagement par tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la réalisation en 3 phases sous réserve de l'acceptation par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP). Dès cet accord, la consultation d'architectes sera lancée avec l'appui technique du CAUE.

**VI. Implantation de la résidence pour personnes âgées**

Le CAUE ne nous conseille pas d'implanter la future résidence pour les personnes âgées dans la parcelle n° 32 car ce serait, « gâcher » ce lieu naturel situé en pleine bourgade. L'idéal serait d'envisager l'édification de ces nouveaux logements en bas de la place Pierre L'ORPHELIN car elle se situe au cœur du village. C'est un lieu de vie où les gens se rencontrent en allant faire leurs courses, en se rendant au cimetière...

En conclusion des analyses du sol qui ont été effectuées dans la parcelle n° 32, nous avons reçu la confirmation que le terrain est constructible.

Nous n'avons pour l'instant aucune confirmation du même genre pour l'espace suggéré par le CAUE car il faut remarquer qu'il s'agit d'un pré qui a été remblayé récemment.

Par ailleurs, aucun raccordement à l'assainissement n'a été prévu à cet endroit, ce qui risque en définitive d'allonger les frais de construction.

Le CAUE propose une rencontre sur le terrain, lundi 28 février 2011 avec les membres de la commission. Le Conseil Municipal donne son accord.

**VII. Tarifs location salles communales (reçu le 28/02/2011)**

Sur proposition de Mme le Maire, et après travail en commission des finances, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location des salles communales du Groupe Scolaire.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Carantillais		Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Salle de réception (sans repas)	30 €	35 €	40 €	45 €
Les 2 salles (pour repas 50 convives)	100 €	115 €	130 €	145 €
Le Lendemain	40 €	45 €	70 €	75 €

Eté : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre - Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les tarifs ci-dessus mentionnés. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2011 (sauf pour les locations déjà conclues) et annulent ceux fixés par la délibération du 27 juillet 2009.

Remarque : La cuisine et la salle de restauration scolaire seront transférées dans le préfabriqué en septembre 2011.

**VIII. Salle de sports**

M. BOURGE présente et commente les devis qu'il a reçus des différentes entreprises susceptibles d'intervenir pour remédier au problème d'humidité ainsi qu'à la réfection de la toiture.

## **IX. Logement Mme MOULIN**

Après plusieurs démarches entreprises par Mme le Maire et par M. BOURGE, Mme MOULIN a obtenu un logement HLM dans la cité de La Terrette.

Son habitation actuelle sera donc libérée le 28 février 2011.

Les travaux de réhabilitation interrompus en décembre 2010 vont pouvoir reprendre début mars 2011.

Actuellement, le logement de Mme MOULIN est loué 457,58 euros par mois ; celui de Mme GOULOIS 491,86 euros.

Sachant que le logement de Mme MOULIN ne dispose pas de terrain contrairement à celui de Mme GOULOIS, il serait logique que la location après travaux soit inférieure à 491,86 euros.

La majorité du Conseil Municipal se prononce pour une location de 470 euros par mois.

Par ailleurs, Mme le Maire a reçu une réclamation verbale de Mme MOULIN qui souhaiterait qu'une réduction de loyer à hauteur de quatre mois à demi tarif lui soit accordée du fait des nuisances dues aux travaux qu'elle a subis pendant quarante jours.

D'une part, cette affirmation est inexacte et, d'autre part, il s'avère que le bail de Mme MOULIN qu'elle a signé le 15 juillet 1997 stipule en son article 5 que : « **le locataire tolèrera les grosses réparations qui pourraient devenir nécessaires aux lieux loués pendant le cours du bail et ce, sans aucune indemnité ni diminution de loyer** ».

Avant même cette réclamation, Mme le Maire a autorisé Mme MOULIN à remettre son logement sans s'acquitter du préavis de trois mois de location prévu dans le bail.

En conséquence, le Conseil Municipal rejette la réclamation.

## **X. Projet festival**

La commission sport et loisirs s'est réunie récemment. Elle suggère la reconduction de la démonstration de mini bateaux qui a eu lieu sur l'étang l'an dernier. Ce serait le 26 juin 2011. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette proposition ainsi que la location des deux tentes prévues à cet effet.

La commission a aussi commencé à travailler sur un éventuel **mini festival des arts de la rue** qui comporterait une série de spectacles accessibles à tous.

La date envisagée serait le 24 septembre 2011 vers 17 heures avec, en clôture, apéritif et grillades.

Ce projet pourrait être porté, soit par une association, soit par la commune.

Dans ce deuxième cas, il suffirait de créer une régie spectacle.

Nous pourrions obtenir une subvention à hauteur de 10 à 15% du montant des frais engagés de la part du Conseil Régional.

Il apparaît qu'une somme de 2 500 euros pourrait suffire à l'organisation de ce spectacle. Après discussion, le Conseil Municipal est unanime pour la réalisation du spectacle et pour son financement dans les conditions étudiées par la commission.

## **XI. Affaires diverses**

- **Etang** : L'arbre dont les branches présentaient un risque pour les promeneurs a été abattu par l'entreprise HARDY de Saint-Ebremond de Bonfossé.

- **Cantine scolaire** : La demande de permis de construire est en cours.

- **Tritou** : Son aménagement est terminé ; il est désormais prêt à recevoir les contenants. Cependant, ils ne seront installés qu'après réalisation des travaux d'implantation du transformateur électrique.

- **La gare** : Tous les devis sont arrivés ; la commission va pouvoir se réunir afin de les examiner.

- **Commission information** : Elle propose que les enveloppes « prêt à poster » soient rééditées car le stock est épuisé. Jusqu'à présent, nous devons acheter 2 000 enveloppes pour réaliser l'opération, cette exigence est ramenée à 500 pour un coût de 330 euros.

Nous pourrions commander 1 000 enveloppes avec fenêtre à destination des entreprises et 1 000 sans fenêtre. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Point Fort** : M. CORON suggère qu'une visite de l'usine de retraitement des ordures ménagères à Cavigny soit proposée à la population.

- **Hôtel Héliard** : M. LEROUXEL rappelle qu'afin d'éviter tout accident à la sortie du chemin, il était envisagé de procéder rapidement au marquage au sol. M. CORON explique qu'à ce jour il n'arrive pas à joindre l'entreprise. Mme le Maire propose qu'un courrier lui soit adressé.

- **Club du troisième âge** : Le président, M. LEMERRE, annonce qu'un repas sera organisé par le club le 03 avril 2011 à la salle Emile Beauvils.

- **Défibrillateur** : M. PACARY a participé à la dernière séance d'information. Il propose qu'un nouveau groupe de huit personnes soit constitué afin de réaliser une séance de formation. Par ailleurs, il serait souhaitable d'apposer une affiche à la mairie et au cabinet médical pour préciser le lieu de localisation du défibrillateur.

- **Budget** : La prochaine réunion du Conseil Municipal portera principalement sur la préparation du budget 2011 ; elle est fixée au lundi 21 mars 2011 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX PP / H. LEROUXEL
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	

